



Comment devient-on saint ?

DOSSIER

Avant que l'Église reconnaisse quelqu'un « saint », cela demande beaucoup de temps et surtout beaucoup de travail. Il y a une enquête puis un procès avec des avocats qui défendent la sainteté de la personne, des témoins, et un juge : le pape.



ÉTAPE 1 :

UN LONG TRAVAIL D'ENQUÊTE

Toutes les informations et les documents sont réunis sur la personne. On demande à ceux qui l'ont connue de témoigner. On regroupe tout ce que la personne a écrit : ses livres, ses lettres, ses notes et ses cahiers.

Ce travail d'enquête est rassemblé en un gros dossier qui est envoyé au Vatican. Un bureau

spécial étudie le dossier : la Congrégation pour les causes des saints. Si la personne a été bonne et si elle a cherché à servir Dieu pendant sa vie, elle est proclamée « SERVITEUR DE DIEU ». S'ouvre alors le procès de béatification !

Le sais-tu ?

Normalement, il faut attendre cinq ans après la mort de la personne avant de commencer son procès de béatification. Pour Jean-Paul II, il y a eu une exception à la règle afin qu'il puisse être reconnu saint très vite ! Le procès de béatification a commencé tout de suite après sa mort. Mais sa béatification a malgré tout suivi toutes les étapes et les règles de ce long parcours.



ÉTAPE 2 :

LE PROCÈS DE BÉATIFICATION

DOSSIER

Un « tribunal » étudie avec beaucoup d'attention le dossier sur le baptisé. Cette étude approfondie est appelée le « procès sur la vie et les vertus du Serviteur de Dieu ».

Le tribunal doit prouver « l'héroïcité des vertus » de la personne. Ce sont des mots compliqués ! Cela veut dire qu'il vérifie si la personne a cherché à ressembler à Jésus et à faire en toutes choses la volonté de Dieu. Quand cela est vérifié, le pape déclare cette personne « VÉNÉRABLE ».



Tribunal pour l'ouverture d'un procès en canonisation.

L'étape suivante consiste à prouver qu'un **miracle est attribué à cette personne**.

Ce miracle est la preuve que la personne a été tellement proche de Dieu sur Terre qu'elle est vraiment au Paradis près de Dieu et qu'elle peut intercéder pour nous. Par exemple, ce miracle peut être la guérison d'un malade qui a été confié à la prière de la personne. Le miracle est sûr quand la guérison est inexplicable pour la science et pour les médecins. Seule l'intercession du Serviteur de Dieu parvient à l'expliquer.

C'est alors la béatification, le pape déclare la personne « BIENHEUREUSE ». C'est une grande fête pour toute l'Église !

L'avocat du diable !

Connais-tu l'expression « se faire l'avocat du diable » ? Elle vient du procès de canonisation. Elle signifie s'assurer que ce qu'on pense est vrai en le mettant en doute. Dans le procès de canonisation, pour vérifier qu'une personne est sainte, l'« avocat du diable », un évêque, est chargé de mettre en doute la sainteté de cette personne. Il pose des questions et montre les points de sa vie à éclaircir. S'il parvient à tout expliquer, cela veut dire que la personne est vraiment sainte. Aujourd'hui, cette personne ne s'appelle plus « avocat du diable », mais « promoteur de la foi ».



18 octobre 2005 : Mgr Slawomir Oder, promoteur de la foi au procès de Jean-Paul II.



17 janvier 2011 : conférence de presse avec sœur Marie Simon Pierre, miraculeusement guérie par l'intercession de Jean-Paul II, en présence de Mgr Bernard Podevin (g) et du père Luc Marie Lalanne (d).



© ANSA/AGF

Au Vatican, Benoît XVI annonce la canonisation de trois personnes.

« Santo subito ! »

La foule a lancé ce cri pendant l'enterrement de Jean-Paul II. Cela veut dire : saint, tout de suite ! Les croyants sont sûrs de sa sainteté. Cette certitude du peuple de Dieu est importante pour la béatification. La personne doit être déjà connue par les chrétiens comme un exemple pour nous guider vers Dieu.

Il y a beaucoup de saints qui sont restés inconnus et cachés. On les fête le jour de la Toussaint.

ÉTAPE 3 : LA CANONISATION

Lors de cette dernière étape, le pape engage son autorité pour **déclarer la personne sainte**. Elle devient un modèle pour nous. Nous pouvons alors lui demander de prier Dieu pour nous. Maintenant qu'elle est au ciel,

comme Thérèse de l'Enfant-Jésus, elle continue à « faire du bien sur la Terre ». Demandons aux saints de nous entraîner à la suite de Jésus !

Ton saint patron

À notre baptême, nos parents nous ont donné un prénom. Pour beaucoup, ce prénom est celui d'un saint. Ainsi, en nous donnant ce prénom, nos parents nous confient particulièrement à ce saint. Il est notre saint patron. Par exemple, les « Matthieu » sont confiés tout particulièrement à saint Matthieu.

Aucun saint ne porte ton prénom ? Mieux connaître ton saint patron

Peut-être qu'aucun saint ne porte ton prénom. Cela peut arriver si tu as un prénom composé, ou plus rare. Ce n'est pas grave ! Voilà une belle mission : être le premier saint à porter ce prénom !

Tes parents t'ont alors confié à la protection particulière d'un autre saint, peut-être en te donnant un deuxième ou un troisième prénom. De toute façon, tous les chrétiens sont sous la protection de la Vierge Marie, mère de tous les croyants.



Sur Internet, il y a un site pour découvrir d'où vient ton prénom et qui est ton saint patron : nominis.cef.fr

- En 1^{re} page, tu peux lire tout d'abord des informations sur le saint du jour : « Bonne fête aux... »
Un bon moyen pour penser à célébrer les fêtes de tes amis et de ta famille !
- En haut à droite, il y a un encadré : « Rechercher ». Écris soit ton prénom, soit un saint ou une fête.
Tu trouveras des renseignements sur l'origine de ton prénom, la vie de ce saint et ses dates de fête.

Prière à mon saint patron

Saint, je suis fier
de porter ton prénom.
Veille sur moi. Guide-moi.
Prie pour moi afin que ma foi grandisse encore
et que j'aime toujours plus Dieu et les autres.
Amen !

La carte d'identité de mon saint patron

Colle ici
une image
de ton
saint patron

Prénom et nom :

Quand a-t-il/elle vécu :

date de sa naissance :
date de sa mort :
année de canonisation :

Où a-t-il/elle vécu :

lieu de naissance :
pays où il/elle a voyagé :
pays où il/elle est mort(e) :

État de vie (prêtre, religieux(se), marié(e)) :

Quels sont les faits marquants
de sa vie ?



Litanie des saints

Sainte Marie, mère de Dieu, et saint Joseph, son époux.
Priez pour nous.



Saint Michel, saint Gabriel,
saint Raphaël et tous les anges
de Dieu.
Priez pour nous.

Saint Pierre, saint Paul et tous
les témoins du Christ ressuscité.
Priez pour nous.

Saint Étienne, saint Laurent
et sainte Blandine,
vous tous qui avez donné
votre vie pour le Christ.
Priez pour nous.

Saint Benoît et saint Jean-Marie
Vianney, sainte Claire et
sainte Thérèse de l'Enfant Jésus
tous les religieux, prêtres
et passionnés de Dieu.

Saint François-Xavier,
saint Pierre-Marie Chanel,
saint Théophane Vénard
et tous les missionnaires.
Priez pour nous.

Tous les saints de tous les temps,
connus et inconnus,
qui avez mis tant d'amour
dans chacune de vos actions.
Priez pour nous.

Tous nos saints patrons,
qui veillent sur nous
depuis notre baptême.
Priez pour nous.





Connais-tu les étapes du procès de canonisation d'une personne ?

Relie chaque étape à sa définition et numérote-les dans le bon ordre !

« **SANTO SUBITO** » !

a

A

Fait inexplicable par les hommes mais seulement par l'action de Dieu.

n°

CANONISATION

b

B

Un baptisé dont on a reconnu les vertus et le désir de faire la volonté de Dieu.

MIRACLE RECONNU

c

C

Cri du peuple de Dieu qui reconnaît la sainteté d'un baptisé.

1

BIENHEUREUX

d

D

Proclamation par le pape de la sainteté d'un baptisé.

VÉNÉRABLE

e

E

Un baptisé qui a voulu faire la volonté de Dieu et par qui Dieu a réalisé un miracle.